

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية

**Le Ministre des Affaires Maghrébines,
de l'Union Africaine et de la Ligue des Etats
Arabes**



**وزير الشؤون المغاربية
والاتحاد الإفريقي وجامعة الدول العربية**

DISCOURS

**DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ABDELKADER MESSAHEL,
MINISTRE DES AFFAIRES MAGHREBINES, DE L'UNION AFRICAINE
ET DE LA LIGUE DES ETATS ARABES**

**A L'OCCASION DE L'ATELIER INTERNATIONAL SUR
«LE ROLE DE LA DEMOCRATIE DANS LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE
L'EXTREMISME VIOLENT ET LE TERRORISME»**

Alger, les 7 – 8 Septembre 2016

Messieurs les chefs de délégation

Mesdames, Messieurs

Je tiens en tout premier lieu à vous souhaiter la bienvenue en Algérie et vous dire toute notre satisfaction de voir vos pays et organisations respectifs prendre part à cet important atelier international.

Votre présence aujourd'hui atteste, si besoin est, de l'importance que vos pays accordent à la lutte contre la menace terroriste et sa matrice, l'extrémisme violent, et aux dangers que ceux-ci font peser sur la sécurité et la stabilité d'un nombre croissant de pays ainsi que sur la paix et la sécurité internationales.

Cette rencontre participe de l'effort que mon pays n'a cessé de consentir pour contribuer, selon ses moyens, à la lutte commune contre ce fléau qui ne connaît ni religion, ni patrie et encore moins les frontières, et qui bafoue au quotidien les valeurs universelles qui unissent nos pays.

Je tiens à rappeler, cet égard, que l'Algérie avait organisé au mois de juillet de l'année 2015 et en avril dernier, deux conférences internationales portant respectivement l'une sur les politiques de dé-radicalisation et l'autre sur le rôle des réseaux sociaux et d'internet dans la lutte contre le terrorisme.

Nous avons tenu à enrichir ces contributions par l'organisation de l'atelier d'aujourd'hui dont le thème occupe une place cardinale dans la lutte contre le terrorisme. La démocratie est en fait le meilleur rempart contre l'extrémisme violent et le terrorisme, en ce qu'elle permet de révéler aux yeux de la population les dangers que celui-ci véhicule, de l'isoler, de le marginaliser et de le faire rejeter définitivement.

Mesdames, Messieurs,

La démocratie, l'état de droit, le pluralisme politique et les libertés individuelles et collectives, la tolérance, le dialogue, le respect de l'autre et la coexistence dans la diversité sont des valeurs qui unissent nos peuples et nos pays et contribuent à asseoir la paix et la stabilité et à réaliser le progrès des sociétés et le bien-être des individus.

La destruction de ces mêmes valeurs représente par contre un objectif partagé par les groupes terroristes, toutes obédiences confondues, au profit de l'instauration d'un modèle de gouvernance théocratique réprimant les libertés individuelles et collectives et fondé sur la logique de l'exclusif et de l'exclusion.

Cette vérité impose la ligne de conduite à suivre et à respecter dans la lutte contre le terrorisme et son terreau, l'extrémisme violent. Pour être efficace, cette lutte doit être impérativement respectueuse de l'état de droit, des droits de l'homme et de la démocratie.

Elle doit ainsi satisfaire à quelques exigences minimales, parmi lesquelles la mise en œuvre en amont de politiques et stratégies de lutte contre les facteurs d'exclusion, de radicalisation et de marginalisation ; l'élargissement constant et soutenu des espaces de droit et de libertés individuelles et collectives indispensables à l'épanouissement des individus, au progrès des sociétés, à la prospérité des économies et au développement des pays.

Elle doit aussi inclure le renforcement en permanence de la démocratie participative et de ses leviers institutionnels ; la promotion de la justice sociale et de l'égalité des chances ; l'association étroite de toutes les forces vives de la société et l'encouragement de l'action citoyenne à la participation à la lutte contre les différentes expressions de ce fléau ainsi que la construction d'Etats forts et justes, fondés sur la primauté du droit, capables de garantir à la population la protection qu'elle est légitimement en droit d'attendre face à l'agression terroriste.

Mesdames, Messieurs,

Instruite par la douloureuse tragédie qu'elle a vécue dans les années quatre-vingt-dix, l'Algérie a acquis la profonde conviction que la préservation et la consolidation au quotidien de la voie démocratique et pluraliste constitue la réponse la plus efficace à l'agression terroriste que les tenants de l'extrémisme avait lancée contre le peuple et ses institutions.

« J'appartiens à l'école démocratique » avait déclaré le Président Abdelaziz Bouteflika en 1999. Partant de cette profonde conviction, il a fait de la promotion de la démocratie une priorité constante de son action. Cet attachement à la démocratie a marqué les multiples initiatives politiques autant que les ambitieux programmes institutionnels et socioéconomiques qu'il a lancés depuis son élection à la magistrature suprême.

Grâce à cette détermination à ancrer durablement dans la vie politique du pays, les fondements de la démocratie participative, celle qui prône et œuvre pour l'inclusion et la participation de tous les enfants du pays, pour autant qu'ils soient respectueux de la constitution et des lois de la république, le pays dispose aujourd'hui d'institutions démocratiques et républicaines dont la légitimité est fondée sur la seule volonté du peuple, exprimée à intervalles réguliers par la voie des urnes dans le cadre du suffrage universel.

Cette démarche a permis à la Nation tout entière de refermer les plaies causées par la tragédie nationale, de trouver dans le dialogue, la tolérance et la primauté du droit – et non la violence, la confrontation et la loi du plus fort – les instruments de la coexistence dans le respect mutuel de la diversité des sensibilités et des opinions politiques qui existent nécessairement dans une société comme la nôtre.

Cette démarche a aussi permis de dévoiler, de marginaliser et de faire rejeter le discours extrémiste instrumentalisant les convictions religieuses et les vulnérabilités de la société à des fins de Fitna et de division. La charte de la paix et de la réconciliation nationale, initiée par le Président Abdelaziz Bouteflika, constitue, de par les valeurs de paix, de fraternité et de tolérance qu'elle propose ainsi que par le soutien massif dont elle a bénéficié - 97% des voix exprimées - la meilleure réponse démocratique aux partisans du discours extrémiste dans leur diversité.

Le foisonnement de partis politiques, d'associations de la société civile, le prodigieux développement des médias écrits et audiovisuels, surtout privés, sont parmi les nombreux indicateurs de l'adhésion et du soutien de la population au choix démocratique et à la dynamique qui le porte.

Mesdames, Messieurs,

C'est dans cet esprit que s'inscrit la dernière révision constitutionnelle intervenue le 7 février 2016. Celle-ci a rehaussé certaines dispositions législatives au rang de normes constitutionnelles et a introduit de nouvelles dispositions dans une perspective d'élargissement des espaces démocratiques et d'une gouvernance plus performante.

Cette démarche engage l'Etat à assurer la transparence et la crédibilité des élections, notamment à travers la création de la « Haute instance indépendante de surveillance des élections ». La Loi portant création de cette instance a été approuvée au mois de juin dernier. Elle vise aussi la consolidation du multipartisme en accordant, entre autres, aux partis un temps d'antenne dans les médias publics.

Par ailleurs, cette révision reconnaît à l'opposition parlementaire les droits à l'aide financière de l'Etat, à la participation effective au contrôle de l'action gouvernementale, à une représentation appropriée dans les organes des deux chambres du Parlement et à la saisine du Conseil Constitutionnel au sujet des lois votées par le Parlement. Elle élève la loi relative aux associations au statut de « loi organique » comme elle reconnaît le droit de manifester pacifiquement.

Mesdames, Messieurs,

Si la démocratie joue un rôle déterminant dans la lutte contre le terrorisme au plan interne, cette lutte ne peut s'accommoder, au plan international, de logique de double poids ou de double mesure dans la définition du terrorisme ainsi de politiques interventionnistes génératrices de chaos et de désordres favorables aux groupes terroristes.

Elle exige la promotion d'une coopération bilatérale, régionale et internationale plurisectorielle répondant aux besoins réels de la lutte commune contre le terrorisme ; la mobilisation effective et inconditionnée des ressources pour le renforcement des capacités là où elles manquent le plus dans la confrontation avec ce fléau ; des relations économiques, commerciales et financières mues par la promotion d'une prospérité réellement partagée et non par les rapports de force iniques, ainsi qu'une plus grande démocratisation des relations internationales et le renforcement du multilatéralisme.

Mesdames, Messieurs,

Ce sont là quelques réflexions que j'ai tenues à partager avec vous à l'ouverture de vos importants travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous souhaite plein succès.